



Club nautique Ichtus

PV de l'assemblée générale du 27 mars 2009

Damien Reymond, président, ouvre la séance à 20h05 et accueille les membres présents. Comme il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Chacun s'inscrit sur une feuille de présence et note les éventuels excusés. Damien propose de signer une pétition pour la Loterie romande, il précise qu'Ichtus ne fait pas de politique, mais que beaucoup de club et d'association (dont Ichtus) bénéficient son soutien et ne pourrait plus fonctionner sans cette aide. La pétition circule dans les bancs.

- **présents** : Olivier Adam, Corsin Battaglia, Caryl Beljean, Claude Berger, Manon Berger, Antoine Berthoud, Christian Berthoud, Alex Bocage, Olivier Brosteaux, Alfredo Carrero, Pierre Cattin, Jean-Claude Cléménçon, Tanguy De Francesco, Patricia Degoumois, Romain Deléderray, Nicolas Dey, Julien Dodi, Yannick Droval, Florence Droz, Nicolas Droz, Armand Ducraux, Charles Ebner, Daniel Favarger, Barbara Fischer, Bruna Fontana, Roland Gentsch, François Guinchard, Mark Haltmeier, Yannick Heiniger, Eveline Hoffmeyer, Jean-Luc Holweger, Thierry Holweger, Cornelia Kather, Stéphane Kobel, Olaf Maier, Valérie Meylan, Cyril Monnin, Olivier Perrinjaquet, Marc Piller, Eric Radelfinger, Damien Reymond, Michel Rinaldi, Angelo Robbiani, Marcel Schöbi, Eric Simon, Bob Thomson, Natale Thomson, Michel Trevisan, Thomas Tschärner, Romain Voillat, Eric von der Weid, Samuel Winkler, Marcel Wegmüller, Sietse Wouters, Jonathan Zuercher, Valentin Zwygart.
- **excusés** : Yan Arnold, Nicolas Beljean, Catherine Bippus, Dorothée Bongiovanni, Pietro Bongiovanni, Jean-Vincent Bourquin, Noëlle Bovy, Isabelle Cléménçon, Roger Christen, Michaël Donzé, Yann Engel, Sébastien Fahrni, Pierre-Alain Fürst, Pascal Gentsch, Stoyan Grenacher, Philippe Hahn, Laurent Inversin, Stefano Juri, Elvira Kobel, Monika Kremer, Pierre Minguely, Sandrine Minguely, Jonathan Muster, Nicole Rothenbühler, Pierre Rothenbühler, Catherine Waeber, Werner Weiss.

2. Nomination des scrutateurs

Pierre Cattin et Samuel Winkler sont nommés scrutateurs.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le PV de la dernière assemblée générale était disponible sur le site du club et il y a également un exemplaire à disposition.

Comme aucune remarque n'est faite, le PV est considéré comme accepté.

4. Rapport du président

Damien Reymond précise que c'est sa dernière AG comme membre du comité, respectivement président, car il démissionne entre autres car il n'aime pas trop que l'on commence à faire des sorties payantes. Il n'a plus la motivation pour mettre de l'ordre.

Il cite quelques chiffres pour 2008:

- Il y a eu 94 nouveaux membres et 85 démissions ou exclusions.
- Bénéfice de 12'050 francs. Du matériel a été acheté pour 16'500 francs. Mark en parlera en détail au point 5 de l'ordre du jour.
- Le canoë 12 places, dont l'achat avait été voté l'année passée, est sorti plus d'une vingtaine de fois, sans compter la course de la Voga Longa et les entraînements des co-proprétaires qui, un peu tardivement, ont payé leur part, comme cela avait été discuté lors de la dernière AG. Plusieurs personnes ont suivi l'introduction pour le barrer.
- Le club a reçu une barque à moteur de Cendrine Jequier, que Damien remercie au passage. Nous avons trouvé un responsable et il y aura prochainement des compléments d'informations pour son utilisation. Il précise qu'il n'y a pas besoin d'avoir un permis bateau moteur.
- Côté navigation: une année dans la norme question vent, Damien relève que, bien évidemment, il faut être là au bon moment!

- Chacun aura remarqué l'absence de Nicolas durant toute la période estivale, en congé maladie. On remarque que lorsque Nicolas n'est pas là, il y a vite des couacs au niveau de la gestion du club, des groupes, des rangements, etc... Le comité a pris note des problèmes engendré par son absence et réfléchit à un plan B, si cela devait se reproduire, avec, notamment, des personnes de remplacement. Damien remercie Nicolas pour son travail que l'on ne réalise pas toujours lorsqu'il est là, mais que l'on remarque très vite quand il est absent. L'assemblée générale le remercie également par ses applaudissements.

- Damien rappelle que le club trie ses déchets: des bacs sont entreposés pour le verre, le PET, l'alu, et les autres déchets. Il invite chacun à spontanément les vider lorsqu'elles sont trop pleines.

- Sous réserve de disponibilité, il y a la possibilité d'emprunter du matériel pour les vacances. Damien invite les membres à en prendre soin comme si c'était le leur. Il rappelle qu'il faut voir avec Nicolas avant de prendre du matériel pour des périodes prolongées et hors St-Baise.

- Construction du râtelier couvert: les recherches de fonds ont permis de récolter 50'000 francs de la Loterie romande, 1 franc par habitant de la Commune de St-Blaise, 2'000 francs de la Banque Raiffeisen et 500 francs de la Commune d'Hauterive. En outre, le club a économisé pour obtenir quelque 60'000 francs de fonds propres. L'entreprise Buehler SA offre le gravier. Par ailleurs le comité espère encore raboter le prix, car le cours du métal a baissé. On prévoit de commencer la construction le plus tôt possible. Toutes les autorisations sont obtenues (Commission des rives, Commune de St-Blaise). Damien a ressenti que la Commune ne laissait pas vraiment le choix sur le type de construction qui cachera les râteliers où actuellement, tout s'envole un peu. Cela permet de mettre en ordre les alentours du club!

(Mark Haltmeier montre la perspective à l'écran). Damien précise qu'il manque actuellement environ 15'000 francs ce qui équivaut à 40.- par personne et encourage les membres qui connaîtraient un sponsor ou seraient sponsor eux-mêmes à se manifester auprès d'un membre du comité! Il manque également cruellement de place.

Daniel Favarger ne comprend pas que le râtelier ne soit pas à l'ordre du jour, car il faut voter un crédit de construction.

Mark Haltmeier rappelle que la décision de construire le râtelier est une vieille histoire qui remonte à 2001-2002. Ce projet a été accepté à l'époque par l'AG sur la base de premières études qui donnaient un prix de 80'000 francs. Depuis le prix du métal a augmenté, la somme a même atteint 140'000 francs pour redescendre à 125'000 francs. Mais il estime que l'on devrait pouvoir déduire à peu près 10'000 francs. Actuellement, le club a déjà les fonds nécessaires pour démarrer et tous les sponsors contactés n'ont pas encore répondu à l'appel. On peut en espérer quelques-unes positives. Il reste, il est vrai, les aménagement intérieurs, Valentin a déjà fait des esquisses pour structurer ce volume et il semble que les jeunes soient d'accord pour donner un coup de mains. Il estime pouvoir arriver à 125'000 francs qui permettront non seulement de démarrer le projet mais également d'avoir quelques fonds de base pour l'aménagement intérieur.

Daniel Favarger estime que c'est magnifique d'arriver à un financement aussi complet, mais il faudrait quand même, une fois, voter ce crédit. Une assemblée générale en 2001, voire 2002 ne peut pas voter un crédit de construction qui sera dépensé en 2009. Il y a aussi des gens présent ce soir qui n'étaient pas membres à l'époque et qui n'ont jamais eu la possibilité de se prononcer sur ce crédit de construction. Si ça ne passe pas dans cette assemblée générale, il y a un problème. Il répète qu'on ne peut pas décider en 2001 un crédit de construction en 2009!

Mark Haltmeier précise que l'on décide sur un principe. Chaque année il y a 80 à 90 nouveaux membres, on ne peut pas les consulter à chaque fois pour voir s'ils sont d'accord avec les décisions prises antérieurement. Sur le principe, les choses sont claires. Du côté de la Commune, les autorités nous ont clairement fait comprendre qu'il fallait faire quelque chose. Nos premières propositions étaient assez light, en bois, ce qui a été refusé. Il fallait prévoir une construction métallique pour suivre l'esthétique de ce qui a été fait par le Wishbone club. Ce sont ces contraintes qui ont conduit au projet actuel. La loterie a alloué 50'000 francs à ce projet. Cette somme est déjà reçue et on ne peut pas décider de l'utiliser pour autre chose, on pourrait éventuellement la restituer. Mais si le club renonçait à construire le râtelier couvert, il y aura certainement des problèmes politiques à régler. En l'occurrence, vu le montant donné par la

Loterie romande et les promesses de dons déjà reçues, Mark ne pense pas que l'on puisse remettre en question le principe de construction qui a été accepté à l'époque.

Daniel Favarger serait étonné que des gens soient contre la construction, mais il s'agit d'une question de forme. On ne peut pas décider dans des assemblées générales 2001 – 2002 pour quelques choses qui sera fait plus tard. Dans le code civil, une assemblée générale ne peut prendre des décisions que sur un objet qui est à l'ordre du jour. Formellement, il faut une assemblée générale extraordinaire.

Damien Reymond dit qu'il ne désire pas perdre de temps ce soir, que l'on clôt la séance et qu'il convoque une assemblée générale extraordinaire dans un mois!

Daniel Favarger répète qu'on ne peut pas prendre la décision ce soir.

Damien Reymond rétorque que si on décidait de construire le râtelier en 2010, les nouveaux membres n'auront pas pu voté non plus!

Daniel Favarger explique que là n'est pas le problème. On ne peut pas prendre une décision en 2001 pour un crédit de construction en 2009.

Damien Reymond précise qu'à l'époque, il a été voté une épargne annuelle de 5'000 francs pour la construction du râtelier.

Eveline Hoffmeier estime que la décision a déjà été prise en 2001 et cela ne sert à rien de revenir dessus!

Daniel Favarger précise qu'il s'agit d'un vote sur un projet et non pas sur un crédit de construction. Dans une commune, lorsqu'on construit quelque chose, il y a un projet, des frais d'architecte, etc... Il faut que l'assemblée générale accepte de sortir 60'000 francs pour ce projet.

Antoine Berthoud comprend la préoccupation de Daniel mais constate que l'on n'est pas dans une commune, le club fonctionne autrement. On peut, si on veut, dire que la décision a été prise en 2002, ce qui nécessite nécessairement des coûts qui sont présentés ce soir. En relisant rapidement les statuts, rien ne s'oppose à ce qu'on prenne pour argument la décision de 2001 pour justifier la dépense de 2009. Ce raisonnement peut avoir lieu sans qu'il y ait une entorse grave à un fonctionnement démocratique et à une comptabilité très honnête!

Natala Thomson comprend les arguments et demande si c'est possible de modifier maintenant l'ordre du jour et d'ajouter ce point.

Florence Droz répond que c'est possible car l'assemblée générale est maître de l'ordre du jour.

Mark Haltmeier répond qu'il y a une décision à prendre sur la volonté de voter une demande de crédit. Ensuite, il y aura un vote sur le crédit.

Caryl Beljean a une question de chiffre. L'année passée, il y a en avait d'autres, le prix des matières premières baisse, les entreprises cherchent du travail. Ces chiffres sont hypothétiques.

Mark Haltmeier répond que les chiffres annoncés sont une probabilité extrêmement élevée et que dans n'importe quelle construction il y a des surprises, Il pense que les gens qui ont fait les premières esquisses sont conscients de nos limites financières, ils étaient membres du club à l'époque, ont travaillé sur ce dossier sans demander des avances d'honoraires. Ils feront en sorte que le prix corresponde aux chiffres prévus. Les coûts avancés l'année passée ont été un peu surfaits, ce qui a été corrigé par la suite. Les informations reçues dernièrement vont dans le sens d'une baisse du coût global. Il est clair qu'il ne peut pas dire quel sera le dernier chiffre avec précision, mais en arrondissant on arrive à 125'000 francs, dont on peut, suite aux informations reçues sur d'autres constructions en cours, déduire très certainement 10'000 francs. Il est clair que le club a les moyens, l'enjeu est maintenant de formaliser l'approbation du

crédit puisque manifestement il y a une demande dans ce sens. Il propose dans un premier temps l'acceptation de modification de l'ordre du jour puis la votation sur le crédit.

Damien Reymond procède au vote sur la modification de l'ordre du jour qui demande d'intégrer le vote du crédit de construction du râtelier couvert.

Au vote, le crédit est intégré à l'ordre du jour à l'unanimité.

Damien Reymond précise que l'aménagement intérieur bénéficiera de la main d'œuvre à Ichtus, Il est possible de faire un aménagement provisoire pour, année après année, améliorer cet aménagement qui pourra évoluer selon les besoins. Il indique que la structure proposée est réalisée au plus simple mais solide et prévue pour durer au moins 20 ans. Le club ne peut pas se permettre de bricoler la structure extérieure, mais peut le faire pour les aménagements intérieurs.

Nicolas Droz informe qu'il a récupéré des tuyaux d'eau galvanisés, des mâts alu, les râteliers extérieurs, etc... qui permettront à moindre coûts des aménagements fonctionnels.

Damien Reymond procède au vote d'un crédit de construction de 60'000 francs supplémentaires aux dons déjà reçus et promis.

Au vote, le crédit de 60'000 francs supplémentaires aux dons déjà reçus et promis est accepté à une large majorité et 2 absentions.

5. Rapport du caissier

Mark Haltmeier projette à l'écran un graphique qui montre un bénéfice net de 10'000 francs, car les dons déjà reçus de la Loterie romande et de la Banque Raiffeisen n'entrent pas à proprement parler dans la comptabilité de fonctionnement du club.

La plus grande part de nos recettes est due aux cotisations. Il profite de remercier les membres qui paient leur cotisation à temps et invite les autres à les payer plus rapidement!

Pour les dépenses, Mark a ajouté dans le poste animateur "+ aides". Il a fallu, pour les périodes d'absences de Nicolas, notamment les cours avec des groupes, trouver des gens qui remplacent, ce qui augmente la part de ce volet. Il y a eu une grosse part de dépenses en planche à voile, une dépense pour le poste Canoë-kayak, puisqu'il y a eu l'achat du canoë 12 places. Les autres dépenses restent stables avec 4% de dépenses pour l'administration.

Les vérificateurs de comptes se sont rencontrés le 10 mars 2009.

6. Rapport des vérificateurs de comptes

Damien Reymond lit la lettre signée par Joëlle Ebner et Jean-Claude Cléménçon et qui demande de donner décharge au caissier.

Par ses applaudissements, l'AG donne décharge au caissier et le remercie pour son travail.

Caryl Beljean rappelle que l'on avait voté une assurance casco l'année passée et demande à quoi en est le poste casse. Est-ce que ce qui n'a pas été dépensé l'année passée sera en solde l'année prochaine?

Mark Haltmeier précise qu'il ne connaît pas les chiffres par cœur. A son avis, on est probablement dans les 3'000 francs. Il précise que l'année passée, il n'a pas créé de rubrique casse, ce qui serait d'ailleurs intéressant d'avoir. Il y a la rubrique entretien qui est une sorte de mélange entre usure et casse. Il projette de faire une distinction l'année prochaine ceci pour autant que les gens lui transmettent les quittances avec les informations nécessaires!

Caryl Beljean demande si les 10 francs supplémentaires aux cotisations que les membres paient vont dans un fonds, un compte séparé.

Mark Haltmeier précise qu'un fond sera constitué dans quelques années. Il est en effet pertinent d'essayer de discerner dans les factures ce qui est de l'ordre de la casse pour pouvoir

faire la balance entre ce qui a été mis de côté et ce qui a été dépensé, pour, dans quelques années, éventuellement baisser la montant de la casco. Il précise qu'il ne va pas multiplier les comptes, mais qu'il va faire une distinction dans la comptabilité. Il invite Nicolas et les autres personnes qui donnent des quittances à donner l'information, sans cela, il ne peut rien faire!.

Nicolas Droz précise que donner l'information sur les quittances est une chose, mais il faut aussi que les membres qui cassent du matériel le signale clairement. Ce que l'on constate souvent, c'est que, par exemple, une voile a été déchirée, mais on peine à savoir qui est responsable et si c'est un cas d'usure ou "d'accident".

Daniel Favarger précise que l'année passée, en ce qui concerne les voiliers et planche à voile il n'y a eu qu'un seul sinistre sur une planche ZEN qui a été aperçue aux jeunes rives une fois puis plus jamais!

Jean-Claude Cléménçon comprend que ces 10 francs sont censés remplacer une pseudo assurance casco, pour cette raison, il est pour constituer un fonds.

Damien Reymond précise que ce sera fait et rappelle l'historique.

7. Rapport des responsables du matériel et nomination des responsables de commissions

Nicolas Droz remercie chaque personne qui a œuvré pour la bonne marche du club, particulièrement lors de son absence. Il avait mis en route un projet de permis voile qui est un peu tombé à l'eau, mais heureusement, François Guinchard est arrivé et les personnes intéressées ont pu passer leur permis. Il répète quelques remarques importantes: vérifier que les portes sont fermées et les lumières éteintes. Encore ce soir, lorsqu'il est arrivé pour ouvrir le local il y avait trois portes de dessous ouvertes. Lorsqu'il le voit, il le note dans le livre de bord et il constate que le 25 mars, par exemple, 4 portes étaient ouvertes, ce qui est un peu embêtant vu le matériel qui se trouve dans le club! Il demande de faire un effort de contrôle lorsqu'on a l'impression d'être le dernier.

François Guinchard a un peu un malaise à ce sujet. Cela lui arrive d'être la dernière personne dans le local, mais des gens naviguent encore. Il imagine leur tête lorsqu'ils rentrent avec leurs habits dedans et les portes fermées!

Nicolas Droz précise qu'il y a le livre de sorties. Si les personnes ne notent pas leurs sorties, elles sont d'accord de prendre le risque de se retrouver devant un local fermé!

Damien Reymond pense que si quelqu'un reste une fois dehors, il ne va plus oublier de noter sa sortie!

Nicolas Droz trouve embêtant que le local reste ouvert car il y a un petit potentiel de vol, mais cela donne une image du club un peu spéciale, les securitas qui passent la nuit et ferment les portes! Il encourage chacun à faire un effort. Dans un même ordre d'idée, il rappelle que les voitures ne viennent au local que pour charger et décharger. On ne va pas décharger, naviguer, charger et repartir! On décharge, on va parquer la voiture et après seulement on va naviguer! C'est important car s'il y a trop d'abus, il pourrait arriver que l'on ait plus l'autorisation de venir en voiture jusqu'au local. Il y a même des petits malins cet hiver qui ont réussi à venir rouler dans l'herbe et à labourer le champ! S'il le rappelle, c'est aussi pour que ceux qui savent puissent faire les remarques à ceux qui font faux!

Cet été, il y a eu deux, trois journées un peu "hot" où du matériel s'est retrouvé n'importe où, sur les plages à gauche à droite, à la ramée. Une planche a été vue aux Jeunes Rives et n'a plus été retrouvée. Nicolas invite chacun à tirer à la même corde pour ces débordements et que tous fassent des remarques à ceux qui ne jouent pas bien le jeu; à être tous solidaires et attentifs.

Il passe la parole aux différents responsables de commissions.

Valérie Meylan, pour la planche à voile, connaissant le matériel de planche à voile interne et externe a un souci par rapport au râtelier. Car avant de ranger dans le râtelier, il y a un boulot énorme à faire: trier réparer et lister. Il faut former une équipe.

Nicolas Droz précise que les membres qui sont motivés par les planches en prêt, donc qui les utilisent participeront à des journées de boulot pour trier. On ne va pas se dépêcher de remplir le râtelier avec n'importe quoi!

Corsin Battaglia, pour la voile, communique que le club a maintenant toute la gamme hobie du 15 jusqu'au 18, ce qui permet une progression. Les quatre Laser sont navigables, ce qui permet de voguer en flotte et le Laser II en bon état permet de faire l'initiation au Laser. Enfin il y a deux 4.85 qui permettent de voir encore une autre sorte de navigation. Tout cela est possible grâce à beaucoup de gens qui ont aidé à maintenir ces bateaux.

Nicolas Droz précise que l'on est toujours en attente d'une place au port pour le Love-Love. Il y a une opportunité d'avoir une place de la taille d'un Edel, ce qui permettrait de rapatrier celui qui appartient à la famille Thomson et qui ne nécessite pas le permis. On a reçu également une barque à moteur sans permis. Olaf Maier en est le responsable, et des informations seront données prochainement pour son utilisation. Il faut également faire attention et éventuellement marquer les poteaux au port pour les places Ichtus. Nos emplacements ne sont pas ceux des voisins! C'est valable également pour les chariots de mise à l'eau: il faut vérifier que ce soit ceux du Club.

Le Fjord est actuellement en réparation chez Pierre-Alain Fürst, c'est son fils Xavier qui le répare. Cela n'avance pas très vite. Si quelques personnes sont motivées par un petit quillard très sympa et disponible pour des travaux.

Michel Trevisan, pour le bateau de sauvetage, précise qu'il va bien, ne coule plus et a un moteur neuf. Certaines personnes demandent comment remplir le réservoir, ou est la clé, etc... Il faut s'approcher de Nicolas qui organisera 4 ou 5 présentations du bateau. Il rappelle qu'il faut le permis.

François Guinchard demande si c'est possible de l'utiliser comme bateau école.

Nicolas Droz précise qu'à l'époque, on voulait promouvoir le fait que des personnes fassent le permis, donc on pourrait permettre de prendre ce bateau tout en sachant qu'il ne réagit pas d'une manière bateau école.

Il remercie chacun pour son engagement ainsi que chaque personne qui a passé du temps aux journées boulot. Elles ont été très sympathiques une fois de plus cette année... il précise qu'il y a en a d'ailleurs une demain!

Il fait un petit geste envers tous ceux qui se sont engagés en prenant une responsabilité et tient à leur disposition un petit présent du Club: le fameux sifflet réglementaire avec le cordon noir et rouge qui signifiera toute l'autorité qu'ils ont dans le Club !

Valentin Zwygart, pour les régates, résume brièvement les résultats des membres du Club pour la saison de compétition:

Robin Vanberg est 9^e en slalom et 3^e chez les juniors

Romain Voillat est 10^e en slalom

Valentin Zwygart est 2^e en formula et 2^e en slalom

Les coureurs sont félicités par applaudissements.

8. Propositions du comité

a) Demande d'un crédit de 15'000 CHF pour le renouvellement du matériel.

Damien Reymond précise que dans les achats prévus, il y a 10'000 CHF pour 5 planches à voile école et 1'400 CHF pour un Hobie 17. Il propose à l'assemblée d'accepter cette demande de crédit. Il procède au vote.

Au vote l'AG accepte la demande de crédit de 15'000 francs à l'unanimité.

b) Renouvellement du contrat du coordinateur.

Damien Reymond propose de renouveler le contrat du coordinateur.

Caryl Beljean, demande quelques précisions, car à l'époque il y avait une part de la cotisation qui était consacrée au coordinateur. Qu'en est-il actuellement, que représente les 20%.

Mark Haltmeier précise que le calcul est basé sur 400 heures. Il s'agit donc d'un 20% sur l'année, sachant qu'il y a bien évidemment plus d'heures en début de saison et en été et quasiment rien en hiver.

Claude Berger demande si ce ne serait pas bien d'augmenter le pourcentage.

Mark Haltmeier précise que Nicolas est le coordinateur, il n'est pas là pour faire, mais pour "faire faire". Il estime qu'on lui rend service de ne pas agrandir trop le pourcentage, cela permet de fixer des objectifs et des priorités et d'éviter de se disperser. Cela incite aussi Nicolas à déléguer.

Claude Berger précise que dans le groupe voile, il a été question d'augmenter ce pourcentage.

Mark Haltmeier n'exclut pas la chose, mais explique la logique qui se cache derrière.

Nicolas Droz est toujours hésitant, car il est toujours tenté d'y passer sa vie. Il faut faire aussi avec les finances que le Club a. Il a la mauvaise habitude de faire un peu trop, donc déléguer c'est juste. Il voit aussi tout ce qu'on pourrait faire. Il n'exclut rien, mais reste ouvert également si d'autres personnes se sentent appelées. Cela pourrait être n'importe qui d'autre.

Jean-Claude Cléménçon, a bien compris que Nicolas reçoit des honoraires, et la question se pose au niveau des assurances sociales. Il propose que le comité fasse une réflexion sur ce sujet (cela pourrait tourner au détriment de Nicolas), et voie s'il n'y a pas lieu de changer la façon de procéder.

Florence Droz précise que Nicolas est affilié à la Caisse neuchâteloise de Compensation pour l'assurance avs et a, en plus, un 3^e pilier. Nicolas est payé 40 francs brut par heure. Il a une comptabilité d'indépendant donc il faut déduire les charges sociales (AVS, 3^e pilier, assurances, etc...). D'après ce que l'on nous a conseillé, il semble que cela suffira!

Damien Reymond procède au vote

Au vote, l'AG renouvelle Nicolas au poste de coordinateur pour le Club à 20% par applaudissements.

c) Rapport sur le fond de solidarité 2008 et fond solidarité 2009

Valentin Zwygart rappelle que le fond de solidarité a été donné au NFT pour l'achat des licences à 3 membres du NFT, car une partie n'ont pas refait de la compétition cette année. Cela a servi également à la location d'un bungalow au sud de la France pour la première régata de compétitions.

Mark Haltmeier informe qu'il reste de quoi payer les licences cette année.

Damien Reymond annonce que le comité pense attribuer cette somme à l'association "Voile sans frontière suisse".

Mark Haltmeier précise que cette ONG a pour but de convoier du matériel dans les pays dits en voie de développement. Matériel médical vers le Sénégal et matériel scolaire vers le Cap-Vert, par exemple. La personne qui s'occupe de récolter du matériel scolaire habite Neuchâtel. Un club d'Estavayer avait convoié le matériel vers le Cap-Vert. Le projet pour cet automne prévoit 10 à 12 bateaux qui vont partir vers le Sénégal. La raison de ce choix est le lien assez

immédiat des sports nautiques. Quelques membres du Club pourraient également être intéressés à participer à la préparation du matériel sur place voire au convoyage.

Damien Reymond procède au vote.

Au vote, l'AG attribue 500 francs à l'association Voile sans Frontières suisse en 2009 à une large majorité et 2 absents.

d) supplément cotisation quillards:

Damien Reymond lit le texte du comité reçu avec la convocation qui propose un supplément de 50 francs par année pour l'utilisation des quillards pour participer à une partie des frais. Ce qui permet de supprimer la taxe à la sortie de 20 francs.

Eveline Hoffmeyer ne comprend pas pourquoi on fait la différence entre les planches à voile et la voile, étant donné qu'on vient de voter un crédit de 10'000 CHF pour l'achat de planches à voile.

Mark Haltmeier précise que le Love Love a des coûts plus élevés qu'un autre voilier et de plus est limité à un nombre de personnes qui sont en possession d'un permis voile. Cette situation a conduit les utilisateurs de ce bateau à organiser un système interne et à faire payer 20 francs par sortie. Le comité n'est pas à l'aise avec cette situation, car elle n'est pas dans l'esprit du club ni abordable pour tout le monde

C'est un cas de figure un peu particulier puisqu'il faut le permis pour l'utiliser. La cotisation de base est de 90 francs, par contre, si quelqu'un veut une armoire, une place pour sa planche, il paie un supplément. C'est dans cet esprit que le comité s'est dit que l'on pourrait instaurer une cotisation supplémentaire qui ne couvre pas tous les coûts du bateau en question, mais une partie. A un moment donné, le comité s'est même demandé, si un tel quillard avait sa place dans le club ou s'il ne fallait pas rester sur des dériveurs accessibles à tous. C'est pourquoi on a décidé d'instaurer un principe plus social que de payer 20 francs à chaque sortie. Il reconnaît que cette proposition n'est pas parfaite, mais elle paraît plus équitable que la taxe à la sortie.

Eveline Hoffmeyer estime que les catamarans et les planches à voile ne sont pas pour tous non plus. Elle ne peut pas faire de catamaran car elle n'est pas initiée.

Mark Haltmeier reconnaît qu'une planche à voile un peu fun est inaccessible pour un débutant, mais n'est pas limitée par un permis. En s'entraînant un peu, il est possible d'y accéder. De même, en suivant une initiation, on peut utiliser un catamaran.

Eveline Hoffmeyer a navigué sur le Love Love sans permis, car il y avait un accompagnant qui a le permis.

Christian Berthoud est fondamentalement contre le système de faire payer plus pour un bateau qui nécessite le permis, car on risque de laisser l'utilisation "exclusive" à ceux qui ont payé les 50 francs supplémentaires.

Mark Haltmeier reconnaît que c'est le problème avec ce genre de situation: si on ne fait rien, cela fait finalement beaucoup de frais pour un nombre assez restreint. Si on continue avec le système de 20 francs par sortie, ce n'est pas très équitable.

Christian Berthoud demande si pour gagner 1000 francs par année, cela vaut la peine de mettre des contraintes.

François Guinchard revient sur une intervention qui disait que celui qui fait 10 sorties par année en a pour son argent, or sur les 52 week-ends par année, dont 25 peut-être navigables, il n'y aura pas beaucoup de personnes qui pourront faire 10 sorties par année.

Damien Reymond propose de discuter la contre proposition individuelle d'Antoine Berthoud *Les frais des bateaux gérés par Ichtus dont l'usage exige un permis, (mis à part le bateau de sauvetage), ne sont pas assumés par le club mais par leurs utilisateurs.*

Antoine Berthoud précise qu'il est très perplexe par la proposition d'un supplément quillard. Il l'estime injuste puisqu'elle s'adresse aux détenteurs de permis. Or, ils ne sont pas les seuls utilisateurs du quillard, ils sont souvent accompagnés par des membres du club qui n'ont pas le permis et qui sont ravis de naviguer. Si on revient aux origines d'Ichtus, on trouve un club de planchistes, qui s'est étoffé de canoës, de kayaks, de dériveurs, de catamarans. Aucun de ces engins n'exigent le permis, donc ils sont ouverts à la totalité des membres. Le Club a un esprit de voile un peu différent du Crusing Club Suisse ou du Cercle de la voile de Neuchâtel. C'est une navigation populaire, bon marché, conviviale, ouverte à tous. Les quillards sont un pas vers un autre type de voile. Cela ne le dérange pas qu'Ichtus soit propriétaire de quillard, mais cet autre esprit, cette autre manière de faire de la voile, c'est un autre coût. Dans son esprit, le club n'assume pas les places de port, l'entretien, les taxes, mais l'ensemble des utilisateurs, détenteurs de permis ou non, assument les coûts des bateaux qui exigent un permis.

Thierry Holweger est dérangé de payer 50 francs de plus alors qu'il a déjà beaucoup donné en argent et en temps pour l'amélioration et la réparation des quillards. Ce n'est pas la question des 50 francs mais une question de principe. Il préférerait mettre cet argent dans du matériel pour le bateau.

Christian Berthoud rappelle que ce bateau nous a été donné. Le club n'aura peut-être pas la possibilité de racheter un autre quillard. On a déjà eu des quillards précédemment et ils n'ont pas été remplacés.

François Guinchard pense que quelqu'un qui a le permis et qui a payé les 50 francs de plus pourrait faire des sorties avec des membres qui n'ont pas payé le supplément et à ce moment-là, demander 5 ou 10 francs par personnes.

Yannick Droval estime que celui qui a payé les 50 francs peut prendre qui il veut avec.

Mark Haltmeier estime qu'environ 30 personnes ont actuellement le permis. Si chacune paie 50 francs, cela fait 1'500 francs ce qui représente la moitié des coûts. Donc le club assume quand même la moitié des coûts de ce bateau. Si quelqu'un qui a le permis sort avec des gens qui n'ont pas le permis, c'est aussi parce que naviguer seul sur le Love Love, suivant les conditions est un peu "short".

Bob Thomson calcule que 1'500 francs représentent 3 francs par personne. Dans ses cotisations, une partie va pour le planche à voile qu'il ne pratique pas et cela ne le gêne pas d'avoir accepté 15'000 francs de matériel!

Mark Haltmeier précise que l'enjeu est le suivant: tout à coup, on a basculé sur quelque chose qui est, mine de rien, élitiste. Il trouve significatif que les utilisateurs en questions se soient instaurés un système pour essayer de récolter des fonds pour ne pas surcharger le Club. Le comité a cherché une solution qui restait si possible, proche de l'esprit du Club. Si qqn dit qu'il prend une armoire, il prend un espace qui est à lui et qui n'est pas pour tout le club. Le quillard est un objet qui n'est pas non plus pour tous les membres.

Christian Berthoud pose une question. Il a le permis quillard, mais décide de ne pas souscrire au supplément quillard. Un membre qui n'a pas le permis quillard vient vers lui. Aujourd'hui, on va naviguer, mais demain on va priver une personne d'utiliser du matériel pour lequel il a payé.

Eveline Hoffmeyer estime que chaque objet du Club sert un certain nombre de membres restreint. Les utilisateurs du quillard utilisent peut-être moins les planches à voile, les planchistes n'utilisent pas les catamarans... c'est un partage!

Stéphane Kobel demande depuis quand fonctionne le système actuel des 20 francs par sortie. S'il n'y a pas de problèmes comptables, il suggère de garder ce système.

Christian Berthoud estime que les 20 francs par sortie sont venus d'une réflexion des

utilisateurs. Quelqu'un a décidé que ce serait bien d'alimenter un fonds pour ça. Il profite de cette discussion pour réaffirmer clairement le fait que le principe de base du club c'est: une solidarité, ceux qui ont plus de connaissances les apportent bénévolement aux autres. Il ne faut pas commencer de faire une cuisine interne. On risque de tomber dans quelque chose qui sera probablement pervers. Maintenant, il peut prendre cet exemple car cela a déjà été voté, mais on va dépenser 120'000 francs pour un râteliers dans lequel on va mettre des kayaks, des planches à voile. L'ensemble des membres du club paie pour deux activités et l'on discute pour 3 francs par personne par année.

Damien Reymond répond que les voiliers coûtent plus cher par année qu'une planche à voile (expertises, taxes, assurances, places au port, etc...)

Corsin Battaglia propose d'utiliser le Love Love comme bateau école et de donner l'argent au Club.

Damien Reymond précise que c'est en discussion, mais une des raisons pour lesquelles il se retire du comité est que le club n'est pas censé "faire de l'argent".

Une question de fond est lancée par rapport au bateau à moteur. Est-ce que l'on veut continuer de développer le cadre de l'activité bateau moteur dans le club. De même si on reçoit un autre quillard à moteur est-ce qu'on l'accepte ou pas? C'est une question qu'il faudra débattre: reste-t-on exclusivement avec Eole?

Antoine Berthoud n'est pas enthousiaste par la barque de pêche à moteur mise à disposition des membres. Sur l'ensemble des coûts de l'année, une utilisation de 2h n'est rien du tout. Il trouve que sa proposition est préférable à celle du comité.

Damien Reymond résume la proposition d'Antoine.

Charles Ebiner propose de vendre le Love Love aux utilisateurs.

Yannick Droval propose que le club assume les frais du quillard, et que s'il n'arrive pas à assumer les coûts, le Club le vend.

Florence Droz répond qu'en ce cas, on supprime la taxe de 20 francs par sortie car c'est une cotisation déguisée.

Yannick Droval propose effectivement de supprimer la taxe à la sortie.

Damien Reymond procède au vote de la contre-proposition d'Antoine.

Au vote, la contre-proposition est refusée à une très forte majorité.

Damien Reymond procède au vote de la proposition du comité.

Au vote, la proposition du Comité est refusée à une forte majorité.

Damien Reymond procède au vote de la proposition de Yannick

Au vote, la proposition de Yannick est acceptée à une forte majorité.

Damien Reymond encourage les membres à naviguer en Love Love et à acheter des poulies! Il précise que selon les frais, il pourrait être vendu et que le Club devra prendre une décision de fond par rapport à ce genre de bateau. La taxe par sortie est supprimée.

Caryl Beljean demande comment sera géré la barque à moteur, notamment l'essence. Qui paie?

Damien Reymond précise que pour le bateau de sauvetage, le Club paie l'essence. Pour le

Love Love, on prend le bateau en espérant qu'il est plein et on le rend plein. Ce sera certainement ce principe-là pour la barque.

Caryl Beljean demande que l'information soit claire pour tous

e) Modifications des statuts:

Damien Reymond précise qu'il y a quelques articles qui ne sont plus d'actualité. Il s'agit donc plutôt d'une adaptation des statuts. Ils étaient consultables sur le site et ont soulevé des propositions personnelles et des ajustements de virgules. Le comité pensait les faire voter en bloc, mais a reçu des propositions individuelles qui reprenait point par point les statuts en proposant différents changements.

Mark Haltmeier espère que cela ne va pas prendre trop de temps. Il serait reconnaissant de ne pas pinailler sur des virgules car cela ne va pas faire beaucoup avancer les choses! Le comité a donc reçu officiellement deux propositions concrètes. Mark les a passé en revue et a repris certains points. Il présente à l'écran les statuts tels que proposés par le Comité avant ce soir. En parallèle, il y a ceux qui ont subi quelques modifications car les points soulevés étaient très pertinents, quelques autres choses moins importantes et qu'il pensait ne pas intégrer. Il propose aux deux personnes qui ont fait des propositions de se manifester s'il a omis des points importants. L'idée est donc qu'une fois les modifications intégrées, on puisse voter les changements en bloc.

Art. 3 3) planche à voile, dériveurs, voile, rame,
L'idée est de rester générique, et donc de supprimer le mot dériveurs, inclus dans "voile".

Art 38) "Les dégâts occasionnés par négligence au matériel du club sont à la charge du membre fautif". L'idée est donc de supprimer ce paragraphe et de le remplacer par: "En cas de négligences graves, les dégâts occasionnés au matériel du Club sont à la charge du membre fautif. Si son assurance ne couvre pas les dégâts au matériel nautique, il doit souscrire à l'assurance interne du Club".

Les dégâts occasionnés involontairement au matériel du Club sont couverts soit par la RC personnelle ou l'assurance interne du Club dont le montant et la franchise sont définis par l'AG.

Patricia Degoumois demande une explication de la différence entre l'assurance interne Ichtus et la Mobilière.

Mark Haltmeier donne les précisions suivantes: vous avez une assurance qui couvre les dégâts au matériel nautique et avez envoyé une copie de votre police à la secrétaire. Cela dit, la plupart des gens qui ont une telle RC (actuellement seule la Mobilière couvre ces dommages) ont une franchise à payer de 200 francs et peuvent donc souscrire à l'assurance interne et se voir rembourser la franchise en cas de dégâts. Les membres qui n'ont pas une assurance RC sont dans l'obligation de contracter l'assurance interne du Club. Il invite les membres dont l'assurance ne couvre pas les dégâts au matériel nautique de ne pas contracter une assurance complémentaire qui coûte au minimum 70 francs alors que celle du club coûte 10 francs.

B. Navigation

Les modifications pour l'art. 1 du règlement de navigation est une hiérarchisation des lois, ordonnances et règlements.

Damien Reymond répond à une question sur la signification de négligence grave. Il est vrai que c'est assez flou, on peut penser déjà aux restrictions des assurances standard (alcool, drogues), on peut penser aussi à l'oubli des bouchons sur un bateau. On a utilisé les termes des assurances elles-mêmes.

Mark Haltmeier reprend ses explications:

Art. 9 Les dommages résultant d'une usure normale sur du matériel en prêt sont pris en charge par le Club. Les dégâts occasionnés involontairement au matériel en prêt sont couverts par une

assurance interne du Club ou la RC personnelle (Art. 38 des statuts)

D. inscriptions journalière de groupes

Art. 2 En pratique, c'est Nicolas qui gère principalement les groupes, d'où l'idée de changer l'article ainsi:

Seul le comité ou le coordinateur sont à même d'accepter ou de refuser un groupe ou une école.

Caryl Beljean, pour l'article 18, demande des explications sur la création de commissions.

Damien Reymond explique que jusqu'à présent, il y avait des responsables de matériel (telles planches à voile, tels canoës, etc...). Le comité aimerait créer une commission rame, une commission voile (qui existe), une commission planche à voile, et une commission local.

Caryl Beljean n'a rien contre le fait de créer des commissions, mais il estime que l'organe suprême du Club est l'assemblée générale et que c'est elle qui devrait voter la création de commissions.

Florence Droz précise qu'il en a déjà été question lors de l'AG l'année passée et que le comité proposait de créer dorénavant 4 commissions. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de vote sur ce sujet.

Mark Haltmeier met un bémol. Typiquement, il y aura la construction du râtelier, il faudra donc qu'une équipe se penche sur l'aménagement intérieur, on ne va pas attendre l'année prochaine que l'AG valide la création de cette commission pour réfléchir. Il s'agit plutôt d'un regroupement de responsables de matériels par secteur. Ce n'est pas des gens qui sont investit d'une autorité terrifiante et qui pourrait compromettre l'institution.

Damien Reymond précise que l'idée était d'arriver à 4 commissions qui auraient pour but de faire le lien entre le club et le comité. Que chaque commission puisse anticiper le renouvellement du matériel, l'organisation, etc...

Florence Droz relit ce qui avait été dit lors de l'AG de l'année dernière concernant la volonté du comité de créer 4 commissions.

Charles Ebner demande si le point 5) La création de commissions, n'est pas inclus dans le point 1) L'administration du Club.

Mark Haltmeier propose de garder le point des commissions car il fait référence au point G. Commissions permanentes et non permanentes.

Caryl Beljean demande des explications sur l'art. 33. 3) Rémunération des personnes mandatées par le club...

Mark Haltmeier répond qu'il s'agit principalement de Nicolas, et l'été passé, les personnes qui l'ont remplacées et que l'on a rémunérées, par exemples les moniteurs pour les groupes.

Antoine Berthoud est fâché avec l'article 38: il n'a jamais vu ni entendu que ce point soit vérifié. Ou bien on vérifie sérieusement, ou on vire l'article.

Mark Haltmeier répond qu'il y a une case à cocher sur l'inscription: j'ai une assurance RC.

Nicolas Droz précise que depuis deux ans, il faut joindre l'attestation d'assurance.

Mark Haltmeier explique qu'à chaque contrat d'assurance qui stipule ce type d'article, c'est une manière de se disculper en cas de pépin.

Antoine Berthoud ne comprend pas pourquoi on demande aux gens, par leur signature, de respecter la loi. Chacun est tenu de respecter la loi! Il n'imagine pas qu'un membre d'Ichtus puisse penser ne pas respecter la loi!

Mark Haltmeier précise qu'il rêve également d'un monde où tout le monde agit en adultes, où il n'y a plus besoin de flics, ni de lois. Le problème est que l'on vit dans un monde qui ne fonctionne malheureusement pas comme cela. On est obligé de mettre un certain nombre de chose premièrement pour que les gens prennent conscience qu'il y a des lois et deuxièmement pour nous couvrir en cas de pépin.

Daniel Favarger explique que si vraiment il y a une fois un gros accident, le comité risque éventuellement une accusation d'homicide par négligence si le Club n'a pas fait tout ce qu'il pouvait pour inciter les membres à la légalité.

Mark Haltmeier remercie les membres qui ont pris le temps de relire les statuts et de faire des remarques.

Damien Reymond procède vote.

Au vote, les statuts corrigés tels que présentés à l'écran sont acceptés à l'unanimité. Ils seront accessible sur le site prochainement.

9. Propositions individuelles

Damien Reymond explique qu'un membre mécontent a fait une proposition pour des plages horaires, car il trouvait que le Love Love était réservé trop souvent pour des cours de voile. Le comité n'est pas d'accord que l'on réserve le Love Love pour des cours de voile. Si un membre veut faire des cours de voile, il peut réserver le Love Love à son nom, mais pas des réservations à longs termes.

François Guinchard précise qu'il s'agit de lui, puisqu'il est le seul qui donne des cours pour le permis bateau. Par ailleurs, il réserve d'une semaine à l'autre, pas plus longtemps. Il a discuté avec le membre en question et fait attention de ne pas réserver à long terme.

Damien Reymond précise que cette embarcation doit être à disposition des membres du Club premièrement. Il propose que l'AG rejette la proposition de mettre une grille horaire pour l'utilisation du Love Love.

Au vote, l'AG rejette cette proposition individuelle

Damien Reymond a reçu une proposition d'Olaf Maier qui propose d'acheter deux skiffs. Le comité estime que les skiffs sont des engins trop pointus et propose plutôt des surfs skiffs.

Olaf Maier demande si d'autres personnes sont intéressées par le skiff. Il vient au club pour vivre des moments en famille sur le lac, or il y a des intérêts différents. Lui s'intéresse au skiff, mais n'a pas envie d'aller à Neuchâtel pendant que le reste de sa famille est à St-Blaise.

Christian Berthoud informe qu'il a un skiff personnel et propose à Olaf de se voir pour en discuter.

Yannick Droval propose l'achat d'un laser skiff supplémentaire

Le comité a pris note.

Damien Reymond informe que Jean-Luc Holweger propose l'achat d'un moteur électrique avec panneau solaire pour les quillards. Une façon de se lancer dans l'énergie propre.

Antoine Berthoud ne voit pas l'utilité d'avoir un moteur électrique sur un bateau à voile qui avance facilement avec une pagaie en cas de calme plat, entrée et sortie de port comprise.

Damien Reymond estime qu'assez rapidement il faudra mettre à l'ordre du jour d'une assemblée générale l'orientation que souhaite prendre le club: va-t-on plus avant dans l'utilisation de barques et bateaux à moteur ou pas.

Jean-Luc Holweger retire sa proposition.

10. Élection du comité

Comme annoncé, Damien Reymond cesse son activité au sein du comité.

Nicolas Droz annonce qu'Antoine Berthoud a accepté de faire partie du comité. Il propose de réélire le comité en bloc et d'élire Antoine Berthoud.

Damien Reymond demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il procède à la réélection des membres du Comité.

Le comité est réélu à l'unanimité avec applaudissements.

Damien Reymond procède à l'élection d'Antoine Berthoud

L'AG élit Antoine Berthoud membre du Comité avec applaudissements

Marcel Schöbi, remercie Damien, et lui offre un jeu de société, puisqu'il aura maintenant plus de temps en famille!

L'AG remercie également Damien pour son travail au sein du comité par des applaudissements.

Antoine Berthoud remercie l'AG de sa confiance, il précise qu'il n'a pas de programme précis de législature, mais il va essayer de faire en sorte de faire ce qu'on dit et dire ce qu'on fait et que cela soit à disposition de chacun.

Un autre élément de réflexion qu'il y eut il n'y a pas si longtemps est que l'on agit beaucoup plus en fonction de ce que l'on croit qu'en fonction de ce qu'on sait, et parfois cela joue des tours. Enfin, le troisième élément, est une phrase d'un membre du comité d'Ichtus qu'il a entendu récemment: "les voiliers sont fait pour toucher l'eau et rien que l'eau", ils ne se promènent pas sur les pontons, ils ne se traînent pas sur les plans inclinés, ils ne touchent que l'eau. Il pense que si on faisait attention à cette phrase toute simple, le Club économiserait des sommes considérables sur les frais de réparation.

11. Nomination des vérificateurs de comptes

Après deux années de vérifications, Jean-Claude Cléménçon voit son mandat se terminer.

Joëlle Ebiner est nommée pour sa deuxième année.

Sébastien Fahrni est nommé deuxième vérificateur.

Yannick Droval est nommé suppléant.

12. Divers et éventuellement vente aux enchères des objets trouvés au club

Damien Reymond rappelle qu'il y a une grande fête du sauvetage, et recommande aux membres de s'inscrire pour donner un coup de main.

Nicolas Droz précise qu'il a des clés du local à disposition et qu'il reste encore quelques t-shirts.

Damien Reymond clôt la séance, et chacun goûte aux pizzas confectionnées par les jeunes du NFT dans la caravane de Claude Berger.

La secrétaire
Florence Droz

St-Blaise, le 22 février 2010